



# Club Nautique Municipal Baralbin



## **INFORMATIONS et COTISATION**

Chères adhérentes, chers adhérents, bienvenue au CNMB.

Voici quelques informations utiles à votre inscription.

### **LA LICENCE – LES ASSURANCES**

Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du **contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique** contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique.

Une **assurance optionnelle complémentaire** (Loisir 1, Loisir 2 ou Loisir 3) couvre le licencié pour ses propres dommages corporels sans tiers responsable identifié et peut être contractée par l'assureur de la FFESSM (pour information : <https://ffessm.lafont-assurances.com>), ou par votre assureur, selon votre contrat.

### **LE CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION (CACI)**

Conformément au Code du Sport, il est nécessaire de fournir un Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités subaquatiques (CACI téléchargeable sur le site <https://www.cnmb-plongee.org>) pour obtenir votre licence à la FFESSM.

### **LES CRÉNEAUX**

	Créneau horaire	Entrée vestiaire	Sortie bassin
Jeudi	<b>20h – 21h30</b>	<b>19h45 *</b>	<b>21h15</b>
Samedi	<b>08h30 – 10h00</b>	<b>08h15**</b>	<b>09h45</b>

\* Le bâtiment sera fermé à clé à 20h - \*\* le bâtiment sera fermé à clé à 08h.

### **LE RÈGLEMENT**

Merci de bien vouloir acquitter votre cotisation à l'ordre du CNMB auprès de notre **Trésorière Flavy RODET** ou de notre trésorière adjointe **Marie-Claude CHAPUT**. Vous joindrez à votre paiement le **certificat médical** et la **fiche d'inscription**. Un paiement échelonné est toujours possible. Chèques ANCV, Bons CAF et de la mairie acceptés.

Je vous souhaite une belle saison,

La Présidente, Fabienne Joly,

Déclaration en Sous-Préfecture de BAR sur AUBE le 11 février 1975 sous le N° 604  
Agrément Ministériel N° 10S60 le 6 mai 1981 N° SIREN 448 028 167 000 14  
Agrément DDJS N°01003ET0061 du 21 juillet 2003